



Hochschule für
Musik und Tanz Köln

Hochschule für Musik und Tanz Köln - Hochschulbibliothek

Bellérophon

Lully, Jean-Baptiste

Paris, 1714

Literaturverzeichnis

[urn:nbn:de:hbz:kn38-13932](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:kn38-13932)

ETRENNES ET BOUQUETS A L'USAGE DES VIRTUOSES,

O U

RECEUIL DES OPERA DE MONSIEUR DE LULLY.

Ce sont dix-neuf Volumes In-Folio.

Cinq imprimez, Neuf Gravez, & Cinq Manuscrits;

S C A V O I R.

- 1 LES FESTES DE L'AMOUR & DE BACCHUS, *Manuscrit.*
- 2 CADMUS, *Manuscrit.*
- 3 ALCESTE, *Gravé.*
- 4 THESEE, *Gravé & cy-devant imprimé.*
- 5 LE CARNAVAL-MASCARADE, *Manuscrit.*
- 6 ATYS, *Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 7 ISIS, *Manuscrit.* On le donne imprimé en Parties séparées pour demi-Pistole.
- 8 PSICHE, *Manuscrit.*
- 9 BELLEROPHON, *dernier Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 10 PROSERPINE, *Imprimé, seconde Edition.*
- 11 LE TRIOMPHE DE L'AMOUR, *Imprimé, Rare.*
- 12 PERSEE, *Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 13 PHAETON, *Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 14 AMADIS, *Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 15 ROLAND, *Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 16 { L'IDILLE SUR LA PAIX, }
 { & L'EGLOGUE de Versailles. } *Imprimé.*
- 17 LE TEMPLE DE LA PAIX, *Imprimé.*
- 18 ARMIDE, *Gravé, & cy-devant imprimé.*
- 19 ACIS & GALATEE, *Imprimé.*

Les dix-neuf Volumes *Reliez*, pour Quarante Pistoles.Chaque Volume *non-Rare* ou *Manuscrit*, pour Seize livres.Les *Rares* ou *Manuscrits*, au prix double.

A PARIS, rue Saint Jean de Beauvais, au Mont-Parnasse, chez CHRISTOPHE BALLARD, seul Imprimeur du Roy pour la Musique, à présent Propriétaire desdits Opera, de même que de la plus grande partie de ceux des Auteurs Modernes & de leurs autres Ouvrages, dont le détail est dans ses Catalogues. Il donnera incessamment PROSERPINE de cinq manieres, différentes de la Partition generale, pour servir de Plan des Impressions qui sont à faire.

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Arras le onzième jour du mois de May, l'An de Grace 1673. Signées LOUIS: Et plus bas, Par le Roy COLBERT; Scellées du grand Sceau de cire jaune, Verifiées & Registrées en Parlement le 15 Avril 1678. Confirmées par Arrêts contradictoires du Conseil Privé du Roy des 30. Septembre 1694. & 8. Aoust 1696. Il est permis à Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roy pour la Musique, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer toute sorte de Musique, tant Vocale, qu'Instrumentale, de tous Auteurs. Faisant desdites à toutes autres personnes de quelque condition & qualité qu'elles soient, d'entreprendre ou faire entreprendre ladite Impression de Musique, ni autre chose concernant icelle, en aucun lieu de ce Royaume, Terres & Seigneuries de son obéissance, nonobstant toutes Lettres à ce contraires; ny même de tailler ny fondre aucuns Caracteres de Musique sans le congé & permission dudit Ballard, à peine de confiscation desdits Caracteres & Impressions, & de six mille livres d'amende, ainsi qu'il est plus amplement déclaré esdites Lettres: Sadite Majesté voulant qu'à l'Extrait d'icelles mis au commencement ou fin desdits Livres imprimez; soy soit ajoutée comme à l'Original.